

RÈGLEMENT DES FINALES INDIVIDUELLES JEUNES LIGUE PACA

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Conditions de Participation

Les Finales Individuelles sont réservées aux licenciés traditionnels à la FFTT pour la saison en cours. Le classement à prendre en compte est le dernier classement officiel diffusé.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Le droit d'engagement est fixé à **5 €** par joueur. Les factures seront envoyées aux Clubs.

Article 2 : Conditions Matérielles

Des balles blanches en celluloïd seront fournies par l'organisation.

Article 3 : Déroulement des parties

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 4 : Arbitrage

Les joueurs ne jouant pas seront tenus d'arbitrer les parties fixées par le Juge Arbitre.

Article 5 : Tableaux

10 tableaux sont organisés :

1- Tableau Juniors

2- Tableau Cadets

3- Tableau Minimes

4- Tableau Benjamins

5- Tableau Juniors Filles

6- Tableau Cadettes

7- Tableau Minimes Filles

8- Tableau Benjamines

9- Tableau Poussins Mixte

Article 6 : Qualifications

Chaque Comité départemental de la Ligue doit être représenté dans chaque tableau.

Dans les tableaux Seniors et Seniors Dames, 16 joueurs(ses) sont qualifié(e)s de la façon suivante : chaque champion départemental, complétés au prorata du nombre d'inscrits au critérium de chaque département et par tableau. Ce nombre est fixé par la Commission Sportive Régionale en fonction du nombre d'engagés au critérium fédéral dans la ligue Paca.

Dans chaque tableau jeunes garçons et jeunes filles, 16 joueurs(ses) sont qualifié(e)s de la manière suivante :

- les 4 premiers(res) joueurs(ses) de chaque catégories au cumul des points Criterium de la saison
- le champion de chaque département (désigné par la Commission Jeune et Technique de chaque département), complétés au prorata du nombre d'inscrits au critérium de chaque département et par tableau.

En cas de tableaux incomplets, des joueurs ayant participé aux Finales Jeunes par Equipes pourront être incorporés. Ils seront sélectionnés aux points classements.

Article 7 : Déroulement Sportif

Dans chaque tableau, les joueurs(ses) sont réparti(e)s à partir du dernier classement national officiel diffusé, dans des poules de quatre joueurs(ses), en évitant que 2 joueurs(ses) d'un même club soient dans une même poule.

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau final en respectant les Règlements Fédéraux.

Le tableau se déroule ensuite avec classement intégral.

Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'engagés, la formule sera adaptée :

- poule unique si 1 à 7 engagés(ées) (1 ou 2 tables) ;
- 8 à 10 joueurs(ses) : 2 poules (4 ou 5) puis intégration sur un TED de 12 ;
- 11 à 12 joueurs(ses) : 4 poules de 3, puis intégration sur un TED de 12.

Article 8 : Autres dispositions

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 9 : Réclamation

Toute réclamation sportive sera traitée par la Commission Sportive Régionale, en concertation avec la Commission Jeunes.

Article 10 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

sportive@tennisdetablepaca.fr

jeunes@tennisdetablepaca.fr